



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition spéciale du 27 mars 2024
DRAAF - ARDC - RESCRITS - ADDITIF - Contrôle des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
Additif au 21 Mars 2024**

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Contrôle des structures – Demandes d'autorisation d'exploiter

I - Décisions tacites : 35 accusés de réception de dossier complet

II - Position formelle de l'administration : 1 courrier

Nombre total : 36 fichiers

Le 27 Mars 2024

I - Décisions tacites : 35 accusés de réception de dossier complet

08230217	BESTEL JEROME	51230405	CABOURDIN YVES
08230218	EARL MARQUIGNY	51230407	SAS HATAT
51230312	SARL ROUGEAUX LAURENT	51230410	SCEA DU MAZET
51230315	EARL CHAMPAGNE JARDIN	51230418	EARL DES 3 TILLEULS
51230360	SARL PEHU-SIMONET	51230419	ROBERT CHRISTELLE
51230361	WARIS ANTONIN	51230423	SCEA PARJOUET LES VALLEES
51230364	SCEA DU CHAILLOT		
51230375	HOSCHOWSKY JESSICA	51230425	EARL MAUDIER CORPEL
51230379	SCEA LALOUA FRERES	51230429	EARL LELOUP CLEMENT
51230381	EARL DE LA VOIE DOMREMY	51230430	SCEA BEAUREGARD
51230382	SCEA ESTIENNE JACQUES	55230116	GAEC DES DEUX J
51230391	FAUVET MAXIME	55230149	EARL DES GALETS BLEUS
51230395	SCEA DE PONVRAY	55230156	GAEC DES QUATRE CHENES
51230398	EI CHALMET JULIEN	88230085	GAEC SAINT NICOLAS
51230399	SCEV GOBANCE TRUCHON	88230088	DARGENT ANTOINE
51230402	EARL LE POIRIER LE PRETRE	88230089	GAEC DU PERMEY
51230403	EARL LE POIRIER LE PRETRE	88230090	GAEC DU PERMEY
51230404	GESSEAUME MARC	88230091	TEMSAMANI NADIA

II - Position formelle de l'administration (rescrit et attestation) : 1 courrier

55240029 BADIER MATHILDE (Rectificatif)



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 13 novembre 2023

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
BESTEL Jérôme
Ferme de la Malmaison
08240 HARRICOURT

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 23 octobre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 74,14 hectares sur les communes de Mouzon, Villers-devant-Mouzon et Yoncq. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. WATY Jean-Jacques, 9 rue du Château 08210 MOUZON.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 novembre 2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/217, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et développement rural

Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charleville-Mézières, le 14 novembre 2023

Direction départementale des territoires
Service Économie Agricole et Développement Rural
Unité structures et économie des exploitations
Affaire suivie par : Valérie CLEMENTE-OGER
Tel : 03 51 16 50 39
Fax : 03 24 37 51 17
@ : ddt-contact-foncier@ardennes.gouv.fr

Le directeur départemental des territoires
à
EARL MARQUIGNY
7 rue de Chatigny
08220 CHAUMONT-PORCIEN

Objet : Contrôle des structures – Accusé de réception
article L.331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime

Madame, Monsieur,

Vous avez adressé à mes services, le 23 octobre 2023, un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des biens d'une surface de 6,43 hectares sur les communes de Doumely-Begny et Chappes. Ces surfaces sont actuellement mises en valeur par M. DEVIE Claude, 30 Grande rue 08220 CHAUMONT-PORCIEN.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du 13 novembre 2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 08-2023/218, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture des Ardennes.

Je vous informe que, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime, le Préfet de région dispose d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois, notamment en cas de concurrence. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées. À défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Dans ce cas, vous avez la possibilité de demander au service instructeur la délivrance d'une attestation d'autorisation tacite.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
et par délégation,
Le chef du service économie agricole
et développement rural


Anne-Laure DELAPORTE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 OCT. 2023

réf. : **51 23 312**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SARL ROUGEAUX LAURENT

31 GRANDE RUE

51510 MATOUGUES

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/07/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-90ha 74a 00ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
MARSON	ZL4 – ZL15	11,9600	M. PERARDEL Jean Paul
FRANCHEVILLE	ZM22	2,1100	
SOMME VESLE	XK35 – XK36 – YW28	33,8600	M. PERARDEL Jean Paul Mme PERARDEL-BAUDE Florence
	XK12 – XK34 – YT2 – YT3	9,5900	
	XK13 – YT4 – YT5	33,2200	Mme PERARDEL Gwendoline M. PERARDEL Jean Marie Mme PERARDEL Ophélie Mme PERARDEL Sidonie Mme TANDART-PERARDEL Marjorie

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **11/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 312**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 11/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 315**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL CHAMPAGNE JARDIN
3 RUE CHARPENTIER LAURAIN
51190 LE MESNIL SUR OGER

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 21/07/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 51a 76ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
MAREUIL LE PORT	AN106 – AN298	0,5176	Mme MOCK Sophie

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **17/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 315**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 17/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 OCT. 2023

réf. : **51 23 360**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SARL PEHU-SIMONET
7 RUE DE LA GARE
51360 VERZENAY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 07/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 41a 38ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
VERZY	AC399/AP448	0,3540	BERTRAND XAVIER
	AP82	0,0598	DAVID PEHU

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **11/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 360**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 11/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 361**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

WARIS ANTONIN

14 RUE D ALGER

51190 AVIZE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 04/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre participation à l'exploitation SCEV CHRISTIAN LEPITRE ET FILS sur :

-6ha 28a 01ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
VRIGNY	Y73 – AC48 – AC110 – AC148	0,4162	Mme LEPITRE Lucette
TRIGNY	AH259 – AH260 – AH357	0,3390	Mme CESARI Ginette
	AH353 – AH354 – AI14 – AI126 – AS75 – AS333 – AS336	1,9085	GFA LEPITRE CHRISTIAN
COULOMMES LA MONTAGNE	AE152 – AE282 – AH112 – AH114 – AH115 – AH347 – AH68 – AH70 – AH111 – AC105 – AC112 – AC145 – AD40 – AD238 – AD242 – AD274 – AD275 – AD397 – AD401 – AD404 – AE39 – AE40 – AE58 – AE62 – AE285 – AE286	2,4014	
PARGNY LES REIMS	A62 – A91 – AD3 – AD77 – AD134	1,2150	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **17/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 361**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 17/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 30 NOV. 2023

réf. : **51 23 364**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA DU CHAILLOT
2 RUE DU CHAILLOT
51240 FRANCHEVILLE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 06/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-17ha 66a 00ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
FRANCHEVILLE	ZA50 – ZL4 – ZL5	15,3400	Mme DELAS Evelyne
POGNY	AL195	2,3200	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **04/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 364**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 04/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 OCT. 2023

réf. : **51 23 375**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

HOSCHOWSKY JESSICA
4 RUE FAIDHERBE
51500 MAILLY CHAMPAGNE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 05/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur :
-0ha 39a 27ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
MAILLY CHAMPAGNE	AL248 – AL275	0,3927	GFA DU CLOS MAILLY

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **06/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 375**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 06/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Saisissez du texte ici

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 379**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA LALOUA FRERES
4 IMPASSE DES ROISES
51600 BUSSY LE CHATEAU

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 08/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-78ha 39a 30ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
SEPT SAULX	A17	19,3187	GFA LAPIE DE VREESE
MOURMELON LE PETIT	ZA39/ZI20	5,4171	GFA MUTUEL DES MONTS CHAMPENOIS
	ZA40/ZI18/ZI19/ZI25	23,9983	LAPIE Laurent
	ZI24	4,6466	GFA LAPIE DE VREESE
VAL DE VESLE	Z26	0,2577	BUJON Adele
	A371/Z12/Z13/Z146/Z153/Z164/ Z165/Z166/Z167	1,6827	FROISSARD Daniele
	Y37/Y38/Y81/Y82/Y84/Z150/Z152/ Z173/Z176/Z177/Z27/Z28	15,5495	GFA LAPIE DE VREESE
	Y36/Z407	6,8053	LAPIE Laurent
	Z369	0,0593	MAIRIE DE VAL DE VESLE
	Z155/Z157/Z158	0,6578	PORTIER Jean-Louis

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **19/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 379**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 19/02/2024).

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex

Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.
A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 OCT. 2023

réf. : **51 23 381**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL DE LA VOIE DOMREMY
67 RUE DE FLANCOURT
51300 MAISONS EN CHAMPAGNE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 11/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-40ha 32a 21ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
MAISONS-EN-CHAMPAGNE	XE12	5,0887	Mme GUINARD Christine Mme LOISEAU Sylvie
	XE13	5,9753	Mme PETIT Delphine Mme BEIGNET PETIT Laurence
	XB27 – YP175 – YP25 – YP305	29,2581	Mme GUAY Ghislaine

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **10/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 381**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 10/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 382**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA ESTIENNE JACQUES
6 RUE DES VIGNES
51240 SAINT JEAN SUR MOIVRE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 19/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-14ha 35a 68ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
DAMPIERRE SUR MOIVRE	ZI 21	6,5000	OMYA SAS
ST JEAN SUR MOIVRE	ZB 42(p) -ZB 19(p) – ZB 20(p) – ZB 21(p) – ZB 23(p) – ZB 39(p)	7,8568	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **12/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 382**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 12/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 391**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

FAUVET MAXIME
20 RUE SAINT VINCENT
51150 AMBONNAY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 25/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur :
-0ha 88a 38ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
AMBONNAY	AK360 – AK433 – AK435 – AK448 – AK449 – AK451 – AK455 – AK522 (p) – AS111 – AS308 – AS309 – AS310 – AS311 – AS312 – AS313	0,8838	SOCIETE CHAMPENOISE DE VIGNOBLES

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **23/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 391**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 23/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 395**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA de PONVRAY
1 rue des Maises
51400 BACONNES

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 02/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-55ha 63a 60ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
MOURMELON LE PETIT	ZH9	5,1350	VAILLANT Clarisse
	ZA13/ZA14/ZA15/ZH10	15,9090	CHARBONNIER Dominique
BACONNES	ZA18/ZE13/ZH3/ZK16/ZK17	27,1560	
SEPT SAULX	Z278	7,4360	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **19/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 395**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 19/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 23 OCT. 2023

réf. : **51 23 398**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EI CHALMET JULIEN
10 ROUTE DE BREUIL
51170 UNCHAIR

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 01/09/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-61ha 71a 00ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
LOIVRE	ZK30	5,0220	M. CREQUY Pierre
	ZK29	5,0220	M. CREQUY Denis
	ZK31	5,0220	Mme CREQUY Marie France
	ZD45	0,1380	IND RICHARD
	ZS3	0,1620	IND J DUMONT
	ZP8 – ZV2 – ZP5 – ZP15 – ZP16 – ZP7	37,3600	Mme CREQUY Evelyne M. CREQUY Jean M. CREQUY Fabien Mme CREQUY Perrine
CAUROY LES HERMONVILLE	ZK2	0,5640	Mme CREQUY Perrine
COURCY	ZD17	8,4200	IND CONSORTS CLEMENT

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **04/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 398**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 04/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer,
Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a small flourish at the end.

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 399**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEV GOBANCE TRUCHON
7 BIS RUE MAURICE FAROUX
51170 CHAUMUZY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 10a 30ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
SAVIGNY SUR ARDRES	ZE 95	0,1030	Mmes. DELOZANNE Catherine et Carole

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **27/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 399**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 27/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 402**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL LE POIRIER LE PRETRE
4 RUE MONTANTE
51500 RILLY LA MONTAGNE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-18ha 89a 83ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
TAISSY	ZK9	2,0625	M. BARTHELEMY Jérôme
BETHENY	ZC28(J) – ZC28(K)	3,7699	M. GRIFFON Daniel
LUDES	A183	0,2026	M. SOHET Alain
	ZC55(J) – ZC55(K)	4,9530	M. GAUTRON Jean
CHAMPFLEURY	ZA5(K)	1,1695	Mme BLANCHE Brigitte Mme BLANCHE Thérèse
	ZA20(J) – ZA20(K) – ZB12	4,1840	Mme CENS Gaëlle M. CENS Guy
	ZB19(J) – ZB19(K)	2,5568	Mme MUIRON Blandine

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **03/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 402**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 03/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 403**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL LE POIRIER LE PRETRE

4 RUE MONTANTE

51500 RILLY LA MONTAGNE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 03/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-64ha 94a 81ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
VILLERS ALLERAND	ZC15	5,7954	Mme BOUGY Antoinette M. BOUGY Joël
VILLERS AUX NOEUDS	X68 – X69	4,6060	M. BOUGY Michel Mme GOUGELET Karen Mme MOREAUX Claudine Mme PERIN Nadine
CHAMPFLEURY	Y97 – Y98 – ZA96 – ZB17 – ZB51	11,0306	
	ZB14	4,8347	M. HANDSAEME Pierre
LUDES	A375 – ZB44 – ZC88	0,8493	M. JOREZ Jean Pierre
	A153 – A174 – A175 – AP121 – AP123 – AP124 – ZA39 – ZB18 – ZB19 – ZB32(A) – ZB32(Z)	11,6625	M. JOSEPH Ludovic M. JOSEPHE Jean Paul
	ZA29	0,3030	Mme GRIFFON Odette
	ZB16	0,6060	EARL LE POIRIER LE PRETRE
	AP141 – AP180 – ZB4	0,9970	Mme ROMEGIALLI Marie Elisabeth M. ROMEGIALLI Jacky
	ZB21	2,2330	Mme ROGER Jacqueline Mme DORE Annie
LUDES	ZA16 – ZA48	0,8080	Mme PORET Colette
	AP105(J) – AP105(K) – AP112(J) – AP112(K) – AP120(J) – AP120(K) – AP125 – AP126	3,9367	Mme MENU Sylvie
	ZB22	0,3290	Mme FORGET Danielle
	A211 – AP80 – ZB15	4,6912	Mme MALTOT Yvonne
	A374 – AP69 – ZA25 – ZB43 – ZC87	0,8945	Mme REMION Annick
	A141 – AP72 – AT17 – ZB20 – ZB25 – ZB50	8,7688	Mme BOUGY Françoise M. BOUGY Joël

MAILLY CHAMPAGNE	AK294 – AK309	0,4038	Mme BOUGY Françoise M. BOUGY Joël
	AK35 – AK36 – AK37	0,4443	Mme FORGET Danielle
	AK32 – AK33 – AK34	0,2449	Mme LELIEVRE Sophie
	AK297 – AK306	0,2672	Mme REMION Annick
	AK23	1,2422	Mme MALTOT Yvonne

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **03/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 403**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 03/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 404**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

GESSEAUME MARC

4 RUE SAINT REMY

51220 BRIMONT

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel sur :
-0ha 21a 00ca de vignes

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
BRIMONT	AD114	0,2100	M. GESSEAUME Marc Mme BEAURAIN-GESSEAUME Christine M. GESSEAUME Alain M. GESSEAUME Christian M. GESSEAUME Pascal

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **05/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 404**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 05/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 405**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

CABOURDIN YVES
11 RUE DE L EUROPE
10400 NOGENT SUR SEINE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 05/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-5ha 59a 10ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
CHANTEMERLE	ZD83	0,1380	Mme CABOURDIN Nicole
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	ZA20 – ZA21	5,4530	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **05/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 405**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 05/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 407**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SAS HATAT

1 RUE DES SOURCES

51320 VATRY

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 10/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-122ha 62a 86ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
CHAMPIGNEUL- CHAMPAGNE	ZV16	16,9870	Mme VARNIER Christelle Mme VARNIER Josiane M. VARNIER Pierre
CHENIERS	ZI4 – ZI5 – ZI6 -ZO5 – ZT5 – ZV4 – ZV6 – ZV7 – ZV8	80,5032	
SAINT PIERRE	ZC24 – ZD56	12,5754	
VILLERS LE CHATEAU	ZE12 – ZE28 – ZE6 – ZE7	12,5630	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **10/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 407**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 10/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 410**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA DU MAZET
12 RUE DE L'EGLISE
51150 AULNAY SUR MARNE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 11/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-1ha 92a 00ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
AULNAY SUR MARNE	ZD1	1,9200	Commune d'AULNAY SUR MARNE

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **11/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 410**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 11/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 07 NOV. 2023

réf. : **51 23 418**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL DES 3 TILLEULS

Ferme "Les Petites Perthes"

51300 CHATELRAOULD SAINT LOUVENT

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 12/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-21ha 05a 20ca de terres

Communes	Références cadastrales	Surface (ha)	Propriétaires
ÉCOLLEMONT	ZA49	2,3700	MERCENIER François
ARRIGNY	B142/B190/ZB32/ZB33/ZB31	7,1721	
	W80	5,6730	MERCENIER Dominique et Jean-Marie
	Z98/Z101	3,6260	MERCENIER Anne Boullard
ISLE SUR MARNE	AD11/AD12/AD13/AD14/AD16/ AD17/AD31	2,2110	MERCENIER François

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **12/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 418**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 12/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 419**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

ROBERT CHRISTELLE
2 RUE LUDWIG VAN BEETHOVEN
77470 TRILPORT

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 17/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre installation à titre individuel :
-0ha 59a 50ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
CORMOYEUX	AC546/AC552/AC556/AC564/ AC619/AC635/AC655/AD192/ AD193	0,1257	DEVAQUIER épouse ROBERT Claudine
CUCHERY	AH175/AI17/AI18/AI21/AI241/ AI242/AI243/AI367/AI433/AI434	0,3426	
BASLIEUX SOUS CHATILLON	B202	0,1267	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **17/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 419**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 17/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE

Direction départementale des territoires de la Marne
Service économie agricole
40, boulevard Anatole France – CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne cedex



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 423**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA PARJOUET LES VALLEES
4 RUE ST HILAIRE
51240 MOIVRE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 20/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-140ha 49a 51ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
MOIVRE	ZO30	3,9770	BASTIEN FLAMAIN Bénédicte FLAMAIN Jean-Marie
LE FRESNE	ZA19/ZB1	14,5160	BOITEL Anne
MOIVRE	ZC9/ZN7/ZP13	21,3340	
	ZN18	5,6720	BOITEL Anne FLAMAIN Jean-Marie
	ZH10/	8,9390	
HERPONT	ZK156/ZK157	26,7437	FLAMAIN Anne-Marie FLAMAIN Jean-Marie FLAMAIN Jérôme
MOIVRE	ZL12	9,6530	FLAMAIN Jean-Marie FLAMAIN Jérôme
	ZL11/ZO15	10,0430	
LE FRESNE	ZC13/ZC9	39,6174	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **20/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 423**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 20/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence.

A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,



Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 425**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL MAUDIER CORPEL

16 RUE DES SOURCES

51260 POTANGIS

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 20/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-26ha 04a 70ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
POTANGIS	ZK36	15,3120	DELAITRE Olivier
LA CELLE SOUS CHANTEMERLE	Z7	10,7350	

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **20/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 425**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 20/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 22 NOV.2023

réf. : **51 23 429**

Affaire suivie par : unité CDS

Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr

Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

EARL CLEMENT LELOUP
15 PL LEON BOURGEOIS
51190 AVIZE

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 24/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-0ha 68a 50ca de vignes

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
MANCY	OB 1117	0,1422	FOISELLE Michèle
	OB1147(J)/OB1147(K)/OB1155/ OB1156/OB1253/OB1255/OB1256/ OB1548p/OB830	0,5428	LAAGE Florence

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **24/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 429**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 24/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Économie Agricole
Unité Foncier et Projets des Exploitations

Direction départementale des territoires

Châlons-en-Champagne, le 30 NOV. 2023

réf. : **51 23 430**
Affaire suivie par : unité CDS
Courriel : ddt-cds@marne.gouv.fr
Téléphone - de 9h00 à 11h30 : 03 26 70 81 44

SCEA BEAUREGARD
5 RUE DE COMPERTRIX
51510 COOLUS

Objet : contrôle des structures des exploitations agricoles

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 25/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au Code Rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Votre demande concerne votre agrandissement sur :
-10ha 57a 22ca de terres

Commune	N° des parcelles	Surface	Propriétaire(s) ou Mandataire (s)
ECURY SUR COOLE	ZH 14	4,3800	M. CHABANO FRANCIS MME. LAPIE MYRIAM
	ZW 33	6,1922	MME. LAPIE VERONIQUE M. RISTOR CHRISTIAN

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet à la date du **25/10/2023**.

Votre dossier, enregistré sous le numéro **51 23 430**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-4 et R331-5 du Code Rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande (soit jusqu'au 25/02/2024). Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. **A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée.** Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef du Service Economie Agricole,

Landry VILLIERE



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL

Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 09 novembre 2023

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DES DEUX J
(Mme VERONIQUE Julie et M. MESSIN Jérémy)
5 Place des Avant Loges
55110 LION DEVANT DUN

LR avec AR n° : 2C 162 632 8349 4

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55230116

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 09/08/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 172 ha 19 a 37 a situées sur les communes de DUN SUR MEUSE 3 ha 16 a 20 ca (parcelles Z78-79-82-83-107), FONTAINES SAINT CLAIR 28 ha 75 a 02 ca (parcelles ZA11-13p – ZB44-53p-54p-55-56-57p-59-74p – ZC13-18p-23-24-28p-32p-62p), LINY DEVANT DUN 8 ha 83 a 90 ca (parcelles ZC08-10-17-18p), LION DEVANT DUN 71 ha 70 a 87 ca (parcelles AB222-242 – BH102-103 – BM410 – ZA44-45-46-75p-77p-79p-81p-83p-85 – ZB06-11-36 – ZC01-02 – ZD10 – ZE22-24 – ZH05-06p-07-08p-37-38-39 – ZI56-66-70-71), MILLY SUR BRADON 51 ha 22 a 40 ca (parcelles ZB07 – ZC52 – ZD06-57-61-63 – ZH53-60-61p-66 – ZI15-16-41-43-46-51-52-73p – ZK94-95-96), MOUZAY 3 ha 81 a 50 ca (parcelles ZP55-56) et MURVAUX 4 ha 69 a 48 ca (parcelles ZE62-98) actuellement mises en valeur par Monsieur MESSIN Jérémy et Monsieur LECLERE Thierry.

Votre demande est dans le cadre de la création du GAEC DES DEUX J, l'intégration de Monsieur MESSIN Jérémy, avec apport de son exploitation individuelle et l'installation avec les aides de Madame VERONIQUE Julie, avec apport de foncier.

Votre dossier, enregistré complet au **07/11/2023** sous le numéro **55230116**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

.../...

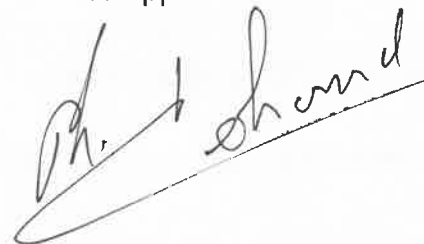
A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 07/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter.** Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
et par délégation,
le Chef du Service Economie Agricole,

Philippe DEHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ph. Dehand', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Delphine STOCK
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 21 novembre 2023

Le Directeur départemental des territoires
à
EARL DES GALETS BLEUS
9 Grande Rue
55100 CHAMPNEUVILLE

LR avec AR n° : 1A 201 186 0884 4

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55230149

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 30/10/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 4 ha 45 a 26 ca situées sur la commune de SAMOGNEUX (parcelles A30-83) actuellement mises en valeur par Monsieur EMARD Fabrice.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au 30/10/2023 sous le numéro 55230149, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 29/02/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Gabrielle OSTYN



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nathalie BESTEL
Service Economie Agricole

Bar-le-Duc, le 23 novembre 2023

Le Directeur départemental des territoires
à
GAEC DES QUATRE CHENES
3 Le Four à Chaux
08110 LINAY

LR avec AR n° : 1A 201 186 0882 0

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter n° 55230156

ACCUSE DE RECEPTION DE DOSSIER COMPLET

Messieurs,

Vous avez déposé, auprès de mes services le 08/11/2023, une demande d'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie de 14 ha 22 a 50 ca situées sur la commune de STENAY (parcelle ZE24) actuellement mises en valeur par Monsieur DUMONT Gérard.

Votre demande est dans le cadre de l'agrandissement de l'exploitation.

Votre dossier, enregistré complet au **08/11/2023** sous le numéro **55230156**, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT et fera l'objet d'une publicité en mairie et sur le site internet de la préfecture de MEUSE.

Le délai d'instruction de votre demande est de 4 mois, susceptible d'être prolongé à 6 mois conformément à l'article R331-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime, à compter de la date mentionnée ci-dessus. Durant ce délai, des informations supplémentaires sont susceptibles de vous être demandées, sans que cela puisse toutefois interrompre le délai d'instruction.

A défaut de notification d'une décision expresse au terme de ce délai, soit au plus tard le 08/03/2024, **vous bénéficierez d'une autorisation implicite d'exploiter**. Dans ce cas, vous aurez la possibilité de solliciter une attestation auprès du service instructeur, conformément aux dispositions de l'article L.232-3 du code des relations entre le public et l'administration.

J'attire votre attention sur le fait que le présent accusé de réception de votre demande ne vous autorise pas à mettre en valeur les parcelles qui en font l'objet.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental des Territoires
La Responsable de l'Unité Politiques Foncières

Gabrielle OSTYN



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le

16 OCT. 2023

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC SAINT NICOLAS
Sentier de la Chenau
54740 GERMONVILLE

Lettre Recommandée avec AR : **1 A 196 457 83469**

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé le 12/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 06 ha 58, parcelle ZD 53 à VARMONZEY.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 12/10/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230085, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **30 OCT. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

M. Antoine DARGENT
13, rue de la HAYE
88140 SAUVILLE

Lettre Recommandée avec AR : 1 A

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 20/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 512 ha 18, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 20/10/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230088, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : M. Antoine DARGENT à Sauville Pacage en cours
Cédant : GAEC du Soleil Levant à Sauville Pacage : 088011870
Surface : 512,182 Dos : 88230088

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
AINGEVILLE		31,8397		
Champagne Jackie	Nancy	ZB	8	0,3847
		ZB	9	0,5954
Didier Gilles	Sauville	ZA	74	1,8714
		ZB	23	2,6493
Giraud Pierre et Marie-Josée	Aingeville	ZC	5	1,2181
		ZB	44	1,539
		ZE	54	1,8018
		ZC	7	4,3976
		ZD	3	3,839
		ZD	60	4,7369
Seron Denise	Saint Nicolas de Port	ZB	40	4,205
		ZE	29	3,4255
Thomas Bernadette	Circourt sur Mouzon	ZB	89	1,176
CRAINVILLIERS		6,9267		
Dargent Hervé et fils	Sauville	ZC	5	6,9267
MALAINCOURT		40,3642		
Bittener Annick	Malaincourt	ZA	95	4,818
		ZC	25	0,944
		ZC	54	2,3716
		ZD	18	3,914
Etienne Nadine née ChampagnAulnois		ZD	22	1,1029
		ZD	23	4,6607
Moutenot Monique	Cachan	ZB	42P	3,49
		ZB	42V	0,1
		ZC	24	1,286
		ZC	44	4,727
Thomas Bernadette	Circourt sur Mouzon	ZB	40	2,352
		ZB	41	0,248
		ZA	47	2,22
		ZA	98	3,991
		ZB	16	0,442
Tisserant Thérèse	Malaincourt	ZB	36	0,433
		ZB	37	3,264
MEDONVILLE		8,287		
Masson Christian	Metz	ZE	47	1,913
		ZA	73	0,501



ROBECOURT

Dargent Hervé et fils

Sauville

2,3403

ZA	74	0,806
ZA	75	0,455
ZA	77	4,612

Jacquemin Denis

Chateauroux

ZE	12	1,908
ZE	36	0,4323

SAINT OUEN LES PAREY

Bogard Claude

Saint Ouen les Parey

186,6942

ZP	8	7,8948
ZP	27	0,5933
ZP	34	2,3932
ZP	112	4,9966
ZT	9	0,3356
ZT	10	0,2964
ZT	54	12,0499
ZY	4	1,8145
ZY	6	0,5842
ZY	7	13,3583
ZY	75	0,507
ZP	35	1,8157
ZR	67	4,4176
ZW	76	1,1035
ZW	77	2,0239
ZW	80	0,92

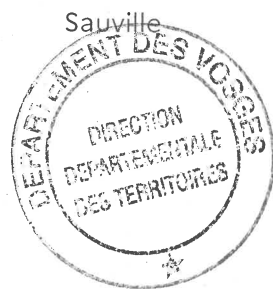
Dargent Hervé et fils

Sauville

ZM	35	1,425
ZN	10	3,52
ZN	38	6,9456
ZP	52	0,6894
ZP	53	1,8241
ZP	54	1,0588
ZP	55	0,5586
ZP	57	4,6453
ZT	43	7,6948
ZT	17	7,3206
ZT	48	1,589
ZT	49	1,3126
ZT	50	1,7114
ZT	51	2,8541
ZT	52	1,7134
ZV	8	4,2172
ZV	9	1,7215
ZY	2	1,8156
ZY	12	8,2587
ZY	38	2,7508
ZY	42	0,0401
ZY	59	5,3675
ZY	60	2,45
ZY	61	2,346
ZY	98	0,245
ZY	109	0,784
ZY	110	0,128
ZY	111	0,06



Dargent Jérôme



ZP	66	4,3962
ZY	5	0,0422
ZY	84	0,0528
ZY	85	0,141
ZY	95	0,075
ZY	96	3,297
ZY	97	3,585
ZY	82	0,25

Didier Gilles

Sauville

ZD	17	1,2613
----	----	--------

Didier Martine

Sauville

ZO	18	1,5449
ZO	19	1,0143
ZO	20	2,254
ZP	1	2,554

Didier Thierry

sauville

ZM	23	3,592
----	----	-------

Discours Michelle

Dombasle sur Meurthe

ZY	80	0,466
----	----	-------

Freby Michel

Saint Ouen les Parey

ZW	40	2,7686
----	----	--------

Heindel Paulette née Brenel

Suriauville

ZN	15	2,426
ZN	16	0,717

Jacquemin Yves

Monthureux sur Saone

ZT	59	4,3956
----	----	--------

Lamy-Ruhlman Hélébe

Saint Nicolas de Port

ZV	3	0,8989
----	---	--------

Laprevotte Hervé

Metz

ZM	36	1,243
----	----	-------

Renaut Michel

Vittel

YA	14	0,557
ZV	13	5,1915
ZV	18	4,4873

Valade Jacqueline

Bulgnéville

ZP	2	7,3416
----	---	--------

Cayotte Marie-Christine

Monthureux sur Saone

ZW	41	1,9904
----	----	--------

SAULXURES LES BULGNEVILLE**45,24**

Dargent Hervé

Sauville

ZM	21	6,87
ZL	72	4,26

Dargent Hervé et fils

Sauville

ZI	45	7,214
ZI	46	2,906
ZL	2	4,85
ZM	21	6,87
ZL	72	4,26

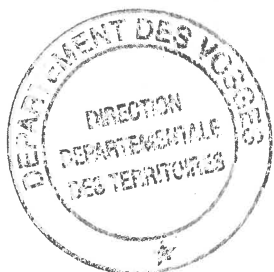
Dargent Jérôme

Sauville

ZN	37	0,742
ZN	35	4,024
ZN	36	1,208
ZN	38	0,52
ZI	47	1,516

SAUVILLE**83,4402**

Association foncière Sauville	Sauville	ZY	3	0,1692
		ZP	20	1,8917
Commune de Sauville	Sauville	ZC	21	4,456
Dargent Hervé et fils	Sauville	ZB	26	4,138
		ZB	30	0,232
		ZB	31	0,601
		ZC	3	0,199
		ZC	4	0,679
		ZC	5	1,799
		ZC	14	3,126
		ZC	22	6,203
		ZC	23	1,199
		ZC	28	0,348
		ZC	66	6,3419
		ZC	68	5,211
		ZD	30	1,473
		ZD	47	5,41
		ZH	37	4,987
		ZE	12	3,181
Dargent Jérôme	Sauville	ZD	38	0,592
		ZE	26	0,743
		ZE	27	0,62
Didier Gilles	Sauville	ZD	9	6,881
		ZD	10	0,349
		ZE	28	0,747
Didier Thierry	Sauville	ZC	10	6,116
GAEC du Soleil Levant	Sauville	ZC	65	1,0979
		ZC	62	1,64
		ZC	67	1,28
Heindel Gilbert	Suriauville	ZD	34	1,074
Laprevotte Marie-Odile	Sauville	ZD	8	6,03
Odile Pierre	Lausanne	ZD	6	1
		ZD	18	3,6255
Soulaucourt sur Mouzon				3,445
Dargent Jérôme	Sauville	ZI	18	1,991
Didier Thierry	Sauville	ZE	10	1,255
Masson Christian	Metz	ZE	4	0,199
Suriauville				6,8435
Heindel Paulette née Brenel	Suriauville	ZC	36	4,767



Dargent Jérôme	Sauville	ZC	35	2,0765
Urville				20,6753
Bogard Claude	Saint Ouen les Parey	ZY	76	0,0861
Charvet Chantal	Viviers du Lac	ZI	41	9,1780
		ZI	50	0,1315
		ZI	43	0,7388
		ZH	29	0,6940
Dargent Hervé et fils	Sauville	ZI	33	1,3477
		ZI	35	1,3629
		ZI	36	1,8542
		ZI	37	4,7569
Didier Thierry	Sauville	B	115	0,2685
		B	116	0,2567
Vrécourt				76,0859
Association foncière Sauville	Sauville	ZP	20	1,8917
Dargent Hervé et fils	Sauville	ZM	10	14,4679
		ZP	51	2,8693
Dargent Jérôme	Sauville	ZP	16	0,1112
		ZP	15	1,5555
		ZV	33	3,5065
		ZN	60	3,3047
		ZN	62	3,1659
Jacquemin Denis	Chateauroux	ZP	63	2,5580
Laprevotte Hervé	Metz	ZO	29	0,2878
		ZO	32	8,4155
Marot François	Grasse	ZO	21	6,4111
		ZO	39	4,8716
Marot Marie-Paule	Vrécourt	ZT	33	4,9335
		ZT	36	3,5450
		ZN	40	5,3646
		ZN	48	3,8148
		ZN	55	4,4282
		ZN	59	0,3143
		ZN	61	0,2688
TOTAL				512,1820





PRÉFET DES VOSGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires des Vosges
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **03 NOV. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC du PERMEY
(chez M. Bérenger MAIRE)
7, rue des VERGERS
88700 BULT

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8721 4

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 83 ha 3177, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 23/10/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230089, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : GAEC du PERMEY à BULT – pacage : en cours

Cédant : M. MAIRE Bérenger à BULT – pacage : 88018241

Surface en ha **83,3177** N° : 88230089

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
PADOUX	15,4946			
AUTEF Nathalie	MATTAINCOURT	YB	1	4,8033
MAIRE Yvan	BULT	YB	3	1,7518
		YA	2	0,9168
BILOT Andrée	ANGLEMONT	YC	4	5,955
Conseil Général	EPINAL	YB	2	2,0677
BULT	67,8231			
AUTEF Nathalie	MATTAINCOURT	ZC	4	8,2021
		ZC	2	1,1207
		ZK	1	2,638
MARTIN Daniel	LUNEVILLE	ZI	18	1,3914
BERNARD Nicole	RAMBERVILLER S	ZK	10	5,0076
GEORGES Michel	BULT	ZK	9	4,5082
LECOMTE Michel	BULT	ZC	14	1,3147
		ZC	15	0,0842
BILOT Andrée	ANGLEMONT	ZI	3	0,935
MAIRE Gérard	BULT	ZK	12	3,1505
		ZI	12	3,894
MAIRE Jean Pierre	BULT	ZK	23	6,3543
		ZE	15	0,2108
MAIRE Yvan	BULT	ZK	19	4,0636
		ZK	5	10,6826
		ZK	2	2,0494
		ZK	4	4,0564
		ZK	11	0,1904
		ZK	13	1,9509
Conseil Général	EPINAL	ZK	3	6,0183
TOTAL				83,3177



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Epinal, le **03 NOV. 2023**

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

GAEC du PERMEY
(chez M. Alain ANXIONNAT)
7, rue de la mairie
88700 BULT

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8725 2

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Monsieur,

Vous avez déposé le 23/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 98 ha 0187, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 03/11/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230090, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Économie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER



Demandeur : GAEC du PERMEY à BULT – pacage : en cours

Cédant : M. ANXIONNAT Alain à BULT – pacage : 88016132

Surface en ha : **98,0187**Dossier : **88230090**

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
BULT	96,7625			
Anxionnat Maurice	BULT	ZH	13	4,7476
Anxionnat Alain	BULT	ZC	40	5,5505
		ZI	25	2,8
		ZI	28	5,2538
ALEXANDRE Marie	POUXEUX	ZE	30	0,6364
		ZH	11	0,1394
ALEXANDRE Catherine	JARMENIL	ZE	31	0,3601
		ZH	12	1,9745
ALEXANDRE Christiane	JARMENIL	ZE	29	0,1991
BERNARD Nicole	RAMBERVILLERS	AA	19	0,2627
		AA	21	0,0475
		ZD	35	1,1879
		ZE	16	1,6773
		ZE	23	3,4978
CHARPENTIER Daniel	THAON LES VOSGES	ZE	13	0,1205
CHARROYER Jeanne	BULT	ZE	36	6,5342
		ZI	30	0,9019
		ZI	35	13,3871
DESCHAMPS Claude	RAMBERVILLERS	ZC	10	0,3171
		ZC	9	0,2743
DEMANGE Pauline	BULT	ZE	35	2,8497
HENRY Damien	VAUDEVILLE	ZE	14	0,2004
LECOMTE Jean Paul	BULT	ZC	23	1,1238
		ZC	24	0,3241
		ZE	34	0,5329
MARTIN Marie	FIMENIL	AA	122	0,2474
POUSSARDIN André	DOMMARTIN AU BOIS	ZH	3	0,0414
SEVERIN Gilbert	DAMAS ET BETTEGNEY	ZB	31	1,8743
		ZC	6	3,234
		ZH	10	4,47

		ZI	19	1,26
SEVERIN Paulette	BULT	ZH	9	0,9413
		ZH	8	1,1158
SEVERIN Anne Marie	DAMAS ET BETTEGNEY	ZC	5	1,5815
SEVERIN Jean-Marie	BULT	AA	23	0,366
		ZE	37	7,0532
		ZH	2	2,537
THIRIET Michel	FIMENIL	ZD	37	10,2332
		ZI	36	2,1361
WEYER André	PIERREPONT/A	ZH	5	3,0235
		ZH	6	0,0927
COMMUNE BULT	BULT	ZE	20	0,1245
WEYER François		Vergers		0,2357
CUNIN Marie-Christine		Vergers		0,5498
MAIRE Jean-Pierre		Vergers		0,2108
TALOTTE Henry et C		Vergers		0,19
SEVERIN Gilbert		Vergers		0,3437
PADOUX	1,2562			
SEVERIN Jean-Marie	BULT	YC	12	1,2562

TOTAL 98,0187





**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires des Vosges**
Service de l'économie agricole et forestière

Épinal, le

27 OCT. 2023

M. ANTONOT Stéphane
Contrôle des structures
03 29 69 12 51
ddt-pmpoa@vosges.gouv.fr

Mme Nadia TEMSAMANI
(EARL-GAEC du BIAUPRE)
578, rue du Thaon – La Chapelle
88420 MOYENMOUTIER

Lettre Recommandée avec AR : 1 A 206 954 8724 5

ACCUSE DE RÉCEPTION du DOSSIER COMPLET

Madame,

Vous avez déposé le 27/10/2023 auprès de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre du contrôle des structures, conformément au code rural et de la pêche maritime, articles L331-1 et suivants.

Vous demandez l'autorisation d'exploiter des terres d'une superficie totale de 115 ha 1823, parcelles en annexe.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier complet au 27/10/2023.

Votre dossier, enregistré sous le numéro 88230091, contient les pièces nécessaires pour débiter son instruction. Il sera instruit par les services de la DDT. Il fera l'objet d'une publicité en mairie et sur les sites internet des préfectures concernées.

Je vous informe que le préfet de région dispose, conformément à l'article R331-6 du code rural et de la pêche maritime, d'un délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement du dossier complet pour statuer sur votre demande. Ce délai peut être prolongé de deux mois complémentaires, notamment en cas de concurrence. A défaut de notification d'une décision dans ce délai, l'autorisation est réputée accordée. Durant ce délai, des informations complémentaires peuvent vous être demandées.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires,
La cheffe de service de l'Economie
Agricole et Forestière

Isabelle ANNESSER

Demandeur : TEMSAMANI Nadia pour une installation à titre principal au sein de la société.

Cédant : EARL de BIAUPRE à MOYENMOUTIER

Pacage : 088007024

Surface : 1.15ha 18a 23ca

Dossier : 882300091

Commune	Lieu résidence propriétaire	section	N°	SURF
BAN DE SAPT 88210	4,0559			
TOUSSAINT Guy	Paris	A	496	0,0343
BACHER Yvette	Chatas	A	23	0,2350
ZAKORZMENNY Pierre	Chatas	A	21	0,1440
TOUSSAINT Jean-Marie	Moyenmoutier	A	37	0,3936
		A	428	0,2805
GEORGE Jean-Pierre	Mondelange	A	10	0,0590
		A	11	0,2200
TOUSSAINT Claude	Senones	A	18	0,2820
		A	19	0,2860
		A	20	0,1490
		A	22	1,1394
		A	27	0,1846
		A	38	0,6485
CHATAS - 88093	29,8066			
TOUSSAINT Guy	Paris	A	554	1,8154
		B	741	0,0251
		B	742	1,0117
		B	743	0,0416
		B	744	0,0240
		B	746	0,0195
		B	748	0,0668
		B	749	0,0280
		B	750	0,1057
		B	751	0,0280
		B	752	0,0270
		B	753	0,0200
		B	754	0,0375
		B	755	0,0470
		B	783	0,0187
		B	785	0,0158
		B	786	0,0159
		B	817	0,0075
		B	819	0,0195
		B	822	0,0085
		B	934	0,7653
		B	967	0,1455
BACHER Yvette	Chatas	B	747	0,0169



BALLAND Olivier	Anould	A	510	0,3040
		A	534	0,1667
HOULNE Marie Thérèse	Ban de sapt	A	215	0,2030
		A	489	0,5053
		B	304	0,5695
ZAKORZMENNY Pierre	Chatas	A	203	0,2970
		A	204	0,3250
		A	519	0,1500
		B	252	0,2410
		B	254	0,3900
		B	300	0,1860
		B	303	0,1660
		B	762	0,0240
		B	765	0,0400
		B	935	0,2670
		B	968	0,1175
		B	969	0,0439
		B	970	0,0405
		TOUSSAINT Jean-Marie	Moyenmoutier	A
A	26			0,3178
A	27			0,0675
A	49			1,1535
A	196			1,6920
A	218			0,2810
A	219			0,1910
A	221			0,2190
A	222			0,2060
A	365			0,4305
A	537			0,1950
A	542			0,1500
A	548			0,2340
A	551			0,2320
A	555			0,1170
A	556			0,0200
A	557			0,0185
A	558			0,0785
A	559			0,1030
A	560			0,0620
A	574	0,1700		
A	575	0,1370		
A	577	0,1010		
A	578	0,1180		
A	579	0,0410		
A	580	0,1360		
A	582	0,0873		
A	583	0,1210		
A	585	0,1370		
A	588	0,3200		
A	589	0,4400		
A	590	0,2310		
A	591	0,2550		
A	592	0,1390		





MERVELET

Nancy

FRECHARD Monique

Ban de sapt

TOUSSAINT Claude

Senones

A	593	0,1180
A	594	0,1450
A	595	0,1270
A	596	0,1510
A	597	0,2830
A	598	0,1480
A	599	0,0970
A	600	0,1010
A	601	0,0940
A	642	0,0601
A	644	0,6618
B	249	0,4180
B	251	0,3760
B	726	0,0360
B	727	0,0738
B	728	0,0370
B	730	0,0205
B	731	0,0750
B	732	0,0260
B	733	0,0415
B	734	0,0685
B	736	0,0498
B	737	0,0472
B	738	0,0450
B	739	0,0455
B	910	0,1700
B	911	0,2890
B	912	0,0245
B	914	0,0265
A	213	0,6440
A	214	1,1640
A	395	0,2225
A	475	0,9940
A	478	0,1740
A	488	0,5157
A	512	0,1250
A	513	0,9215
A	517	0,3730
A	602	0,1170
A	638	1,2209
B	729	0,0205
B	761	0,0320
A	480	0,2370
A	518	0,4640
B	250	0,1680
A	381	0,4010
A	382	0,2535
A	384	0,3410
A	392	0,2030
A	494	0,1670
A	640	0,5474

LA GRANDE FOSSE		2,8982		
TOUSSAINT Claude	Senones		B	207 0,3975
			B	229 0,2500
			B	491 0,9975
			B	1383 1,0198
			B	1385 0,2334
MOYENMOUTIER 88420		70,5629		
TOUSSAINT Monique	Moyenmoutier		E	1318 1,22
			D	687 0,479
			D	689 0,1038
			D	690 0,17
			D	733 0,605
			D	738 0,2360
			D	740 0,1480
			D	925 0,4650
			D	928 0,1610
			D	933 0,4445
			D	935 0,3670
			D	942 0,1190
			D	943 0,1210
			D	971 0,2417
			D	1067 0,5037
			D	1068 1,0570
			E	1101 0,1530
			E	1222 0,1800
			E	1223 0,2800
			E	1226 0,1390
			E	1317 0,1880
			E	1331 0,2150
			E	1333 0,2470
			E	1383 0,2057
			E	1384 0,4888
			E	1395 0,4610
			E	1396 0,1620
			E	1397 0,5270
			E	1546 0,1230
			E	1547 0,1940
			E	1554 0,3398
			E	1575 0,3350
			E	1578 0,3117
			E	1580 0,1550
			E	1581 0,2070
			E	1583 1,0760
			E	1644 0,2740
			E	1645 0,0770
			E	1829 1,1422
			E	1930 0,3597
Les habitants de la Chapelle	Moyenmoutier		E	1503 3,8900
			E	1504 0,7700
GUY Pascal	Moyenmoutier		B	920 1,9400



THIRION Jean	Moyenmoutier	D	688	0,2275
		D	973	0,1730
		E	1103	0,4340
RUSPINI Ricardo	Moyenmoutier	E	1094	0,3260
CHRISMANN François	Epinal	E	1817	0,1270
		E	1820	0,0863
		E	1822	0,1320
		E	1865	0,1280
GAXOTTE Guy Pierre	Moyenmoutier	D	735	0,1100
		D	736	0,1060
		D	737	0,1050
LALLEMAND Marie Thérèse	Moyenmoutier	D	936	0,2210
		D	941	0,1230
		D	946	0,0444
EARL de Biaupré	Moyenmoutier	E	1198	0,9913
TOUSSAINT Joel	Moyenmoutier	E	380	0,3400
		E	381	0,3320
		E	382	0,3700
		E	383	0,1930
		E	384	0,1740
		E	388	0,1770
		E	407	0,3012
		E	408	0,3012
		E	409	0,0941
		E	410	0,0942
		E	411	0,2080
		E	412	0,3120
		E	416	0,2110
		E	418	0,3040
		E	419	0,3590
		E	1095	0,3050
		E	1100	0,2420
		E	1102	0,2130
		E	1104	0,2560
		E	1108	0,1525
E	1109	0,1502		
E	1110	0,1760		
E	1111	0,1890		
E	1114	0,9088		
E	1160	0,1940		
E	1163	0,3170		
E	1166	0,2360		
E	1174	1,1490		
E	1183	0,2180		
E	1184	0,3310		
E	1187	0,2570		
E	1188	0,4710		
E	1191	0,1200		
E	1192	0,2433		
E	1193	0,2597		



E	1194	0,1342
E	1195	0,1657
E	1196	0,3313
E	1197	0,2760
E	1200	0,2020
E	1201	0,8970
E	1202	0,2420
E	1203	0,3910
E	1205	0,2670
E	1213	0,5060
E	1214	0,1510
E	1215	0,7675
E	1216	0,1675
E	1217	0,1585
E	1218	1,4455
E	1402	0,7100
E	1404	0,1220
E	1576	0,1700
E	1600	0,2014
E	1601	0,1936
E	1602	0,2010
E	1603	0,3820
E	1646	0,2390
E	1736	0,8750
E	1782	0,7210
E	1784	0,2543
E	1785	0,2860
E	1926	0,3035
E	1631	0,1275
E	1933	0,0611
E	1934	0,7415
E	1937	0,3925
E	1939	0,8547
E	1940	0,1155
E	1941	0,0270
E	1942	0,0290
E	1943	0,1105
E	1972	0,0092
E	1978	1,3667
E	2015	1,1480
E	2040	0,8530
E	2112	1,0063
E	2113	0,0387
E	2227	1,4206
D	972	0,1780
D	974	0,4250
D	975	0,4680
E	415	0,2455
E	1089	0,4820
E	1090	0,2670
E	1091	0,2640
E	1092	1,2640
E	1096	0,2120
E	1544	0,1220
E	1545	0,1180



TOUSSAINT Jean-Marie

Moyenmoutier



		E	1574	0,2580
		E	1579	0,5227
		E	1582	0,5070
		E	1747	0,2590
		E	1748	0,2590
		E	1749	0,2590
		E	1750	0,2190
		E	1752	0,3590
		E	1753	0,5270
		E	1779	0,2400
		E	2001	0,6529
		E	2048	2,8376
		E	1059	0,1268
		E	1073	0,2250
		E	1075	0,2040
		E	1087	0,2520
		E	1088	0,2050
		E	1770	0,1900
		E	1778	0,1847
		E	1780	0,2860
		E	1781	0,5780
MATHIS Antoinette	Breteville sur Odon	D	1410	0,1115
		D	1421	0,0842
		E	2228	0,6026
Mme THIRION	Woustviller	E	1204	0,1990
		E	1207	0,1330
		E	1929	0,2422
		E	1970	0,0169
STENZEL Frédéric	Ranrupt	D	929	0,1230
		D	944	0,6340
		D	950	0,1467
		D	954	0,5090
		E	1825	0,0710
		E	1826	0,5375
LAVEUVE Pierre	Moyenmoutier	E	1165	0,1190
VILLAUME Jean-Luc	Hurbache	E	413	0,3970
ETIVAL CLAIREFONTAINE 88480			2,9759	
PATO Jordan	Etival Clairefontaine	A	2478	0,0376
LAURAIN Chantal	Etival Clairefontaine	A	0692	1,0857
		A	0693	0,2838
		A	695	0,0637
LAURAIN Jean-Luc	Etival Clairefontaine	A	634	0,0495
		A	642	0,1452
		A	643	0,0205
		A	2299	0,3056
LAURAIN Marie-Christine	Etival Clairefontaine	A	2032	0,9843

SENONES 88210

4,8828

ARNOULD Christophe

Moyenmoutier

B	0225	0,9805
B	0238	0,8865
B	0239	0,6705
B	0240	0,6386
B	0414	0,3441
B	0330	0,2760
B	0295	0,8170
B	0297	0,2696

OBRINGER Michelle

Moyenmoutier

ARNOULD Eric

Moyenmoutier

TOTAL

115,1823





**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt**

Châlons-en-Champagne, le 11 mars 2024

Service régional de l'économie agricole et de l'agroalimentaire
Pôle performance environnementale et valorisation des territoires

Tél :

Mél : foncier.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Réf : 55 24 0029

225

La directrice régionale

à

Madame BADIER Mathilde

2 Rue de Pretz

55250 BEAUSITE

LR/AR

Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures

Dossier n° 55240029 - RECTIFICATIF

Madame,

Dans le cadre du contrôle des structures, articles L. 331-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, vous avez fait part à la Direction Départementale des Territoires de la Meuse, par courrier réceptionné le 06/02/2024, de votre projet de mise en valeur des parcelles agricoles suivantes : ZC33 à BEAUSITE (1,04 ha) et 086ZA09p-46-47p-50-51-52 – 086ZL01-15 – 086ZM01-02 – 086ZP11-16-17p-22-23-24p-25p à NUBECOURT (80,8955 ha) en vous portant candidat concurrent avec Madame MAILLARD Maryline (publicité du 15/01/2024).

Votre demande est dans le cadre de votre installation individuelle avec les aides.

Conformément à l'ordonnance n° 2015-1628 du 10 décembre 2015 et l'article L.331-4-1 du code rural et de la pêche maritime, vous souhaitez connaître le régime applicable à votre projet au regard du contrôle des structures.

Après examen de votre demande par le service instructeur, sur la base des éléments fournis, j'ai l'honneur de vous informer que l'opération envisagée ne relève pas du régime de l'autorisation préalable. Cette opération peut donc être librement réalisée.

Dans le cas d'exploitation en faire-valoir indirect, je vous précise que cette lettre ne vaut pas bail. Vous devez prendre contact avec le bailleur pour la conclusion d'un bail à ferme.

.../...

DRAAF Grand Est
Tél : 03 26 66 20 20

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/>

Adresse postale : 3 Rue du Faubourg Saint-Antoine - CS 10526 – 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Siège situé au Parc Technologique du Mont Bernard – 4 Rue Dom Pierre Pérignon – 51000 - Châlons-en-Champagne

La présente prise de position cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent

Les services de la DDT de la Meuse, en la personne de Madame BESTEL Nathalie (mail : nathalie.bestel@meuse.gouv.fr / tél. : 03 29 79 92 33) restent à votre disposition pour tout renseignement que vous jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
L'adjointe au chef de service régional
d'économie agricole et de l'agroalimentaire,



Héloïse MAISONNAVE